

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi quatorze janvier deux mille vingt-cinq, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 6 janvier 2025.

**PRÉSENTS** : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, Olivier SILBERBERG, Mme MIALANNE, , M. Alexandre LANSON, Mme Evelyne BERTHON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Stéphane ENGEL, Adjoint, Mme LOISEAU-MELIN, Mme GUIBERT, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme BOUGOT, Conseillers municipaux délégués, , Mme Danielle RIBOURDOUILLE, Mme Marie-Hélène DUMONT, M. Jean-Philippe BARDON, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, , M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, Mme Manuela PAULO, M. François GRISON, Mme GRIVOTET, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux.

**ABSENTS excusés :**

M. Laurent ASSELOOS	a donné procuration à	M. LANSON
M. Christophe ABADIE	a donné procuration à	M. ENGEL
Mme Magali GAUTIER	a donné procuration à	Mme BERTHON
Mme Manon AMINATOU	a donné procuration à	M. GRISON

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

### **DELIBERATION n°2025-01-001**

#### **BUDGET PRINCIPAL : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant, pour les Communes de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci ?

**VU** que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), introduit par la loi NOTRE du 7 août 2015, le DOB s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT),



**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté par Monsieur Stéphane ENGEL, Adjoint au maire de Saint-Jean-le-Blanc chargé des Finances,

**CONSIDERANT** que ce Rapport d'Orientation Budgétaire joint à la présente délibération rappelle le contexte économique et budgétaire de l'élaboration du Budget Primitif 2025 et précise les grandes orientations du Budget Primitif 2025,

**CONSIDERANT** le débat opéré au sein du Conseil Municipal et les diverses observations émises,

**DECIDE :**

**de prendre acte :**

- De la communication du Rapport d'Orientation budgétaire pour 2025 ;
- De la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2025 organisé en son sein.

***Adopté à l'unanimité***

Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois et an désignés ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Pour copie conforme :

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage***



Fait en Mairie, le 16.01.2025  
M. CHARPENTIER, Maire,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi quatorze janvier deux mille vingt-cinq, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 6 janvier 2025.

**PRÉSENTS** : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, Olivier SILBERBERG, Mme MIALANNE, , M. Alexandre LANSON, Mme Evelyne BERTHON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Stéphane ENGEL, Adjoint, Mme LOISEAU-MELIN, Mme GUIBERT, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme BOUGOT, Conseillers municipaux délégués, , Mme Danielle RIBOURDOUILLE, Mme Marie-Hélène DUMONT, M. Jean-Philippe BARDON, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, , M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, Mme Manuela PAULO, M. François GRISON, Mme GRIVOTET, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux.

**ABSENTS excusés :**

M. Laurent ASSELOOS	a donné procuration à	M. LANSON
M. Christophe ABADIE	a donné procuration à	M. ENGEL
Mme Magali GAUTIER	a donné procuration à	Mme BERTHON
Mme Manon AMINATOU	a donné procuration à	M. GRISON

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

### DELIBERATION n°2025-01-002

#### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 - VENTE D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

Le Conseil Municipal,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivant, pour les Communes de 3 500 habitants et plus, la tenue d'un débat au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci,

VU que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), introduit par la loi NOTRE du 7 août 2015, le DOB s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT),

**CONSIDERANT** le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté par Monsieur Stéphane ENGEL, adjoint au maire en charge des Finances,

**CONSIDERANT** le débat opéré au sein du Conseil Municipal et les diverses observations émises,

**DECIDE :**

**de prendre acte :**

- de la communication du Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2025 ;
- de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2025 du budget annexe « vente d'énergie photovoltaïque ».

***Adopté à l'unanimité***

Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois et an désignés ci-dessus.

**AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES**

Pour copie conforme :

***Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage***



**Fait en Mairie, le 16.01.2025  
M. CHARPENTIER, Maire,**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi quatorze janvier deux mille vingt-cinq, vingt heures, sous la Présidence de M. Thierry CHARPENTIER, Maire, sur sa convocation en date du 6 janvier 2025.

**PRÉSENTS** : M. Thierry CHARPENTIER, Maire, Olivier SILBERBERG, Mme MIALANNE, , M. Alexandre LANSON, Mme Evelyne BERTHON, Mme Florence SALLÉ-TOURNE, M. Stéphane ENGEL, Adjoint, Mme LOISEAU-MELIN, Mme GUIBERT, M. Nicolas BOURGOGNE, Mme BOUGOT, Conseillers municipaux délégués, , Mme Danielle RIBOURDOUILLE, Mme Marie-Hélène DUMONT, M. Jean-Philippe BARDON, Mme Dominique LHOMME, M. Hamid EL GAZRI, , M. Luc LAURENCEAU, Mme Nicole NIETO, M. Henry POISSON, Mme Manuela PAULO, M. François GRISON, Mme GRIVOTET, M. François VIAUD, M. Valentin BLELLY, Mme Catherine PEYROUX, Conseillers municipaux.

**ABSENTS excusés :**

M. Laurent ASSELOOS	a donné procuration à	M. LANSON
M. Christophe ABADIE	a donné procuration à	M. ENGEL
Mme Magali GAUTIER	a donné procuration à	Mme BERTHON
Mme Manon AMINATOU	a donné procuration à	M. GRISON

Secrétaire : M. Valentin BLELLY

### DELIBERATION n°2025-01-003

#### REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES POUR LE DEPLACEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

Le Conseil Municipal,

**VU** l'article L 2123-18-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au remboursement des frais de transports des membres du conseil municipal,

**VU** la délibération n° 2023-03-020 du 3 mars 2023 relative aux frais de déplacements des élus,  
**VU** la sortie effectuée par le conseil municipal jeune à Paris pour visiter l'Assemblée Nationale le 11 décembre,

**CONSIDERANT** qu'il a fallu acheter des titres de transports dans le cadre de cette sortie,

**CONSIDERANT** qu'il n'y a pas de possibilité d'acheter des titres de transports par mandat administratif à la RATP,

**CONSIDERANT** que Monsieur ASSELOOS a avancé les fonds pour l'achat de ces titres pour un montant de 74,20 €,

**DECIDE :**

- De rembourser à M. ASSELOOS la somme de 74.20 €

***Adopté à l'unanimité***

Fait et Délibéré en Mairie, les jour, mois et an désignés ci-dessus.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
Pour copie conforme :

*Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage*



Fait en Mairie, le 16.01.2025  
M. CHARPENTIER, Maire,